



MOBILITÉ

PETIT GUIDE À USAGE
DE VOS TRAJETS
PROFESSIONNELS



Bruges

Véhicules motorisés

Véhicules en autopartage / CITIZ

1. Il s'agit de **2 véhicules de la ville** embarqués du boîtier CITIZ, avec **2 emplacements de stationnement réservé situés sur le parking des Borges, derrière la mairie.**



2. L'**entretien et la réparation** des véhicules sont **réalisés par le service parc automobile de la métropole** comme les autres véhicules de la ville.

3. Les agents peuvent utiliser ces 2 véhicules pour leur déplacement professionnel en sollicitant la **création d'un compte CITIZ**, par une demande sur l'adresse mail : e-agenda21@mairie-bruges.fr

4. Les agents disposent sur leur téléphone pro ou perso de l'**application CITIZ pour réserver un véhicule.**

5. Le **plein du véhicule** peut être réalisé dans tous les services territoriaux de la métropole. Le plus proche de l'hôtel de ville est le **ST7 rue de Majolan.**

6. Le **nettoyage** des véhicules doit être **assuré par les utilisateurs**, dans l'absolu comme pour les autres véhicules.

7. Les agents peuvent **bénéficier des tarifs abonnés de CITIZ** s'ils prennent un abonnement personnel à CITIZ.

Le pool de véhicules

> **Deux véhicules thermiques sont disponibles et stationnés dans le parking de la résidence Filigrane** : une C3 (5 portes) et un berlingo (5 portes)

---> Un cahier de réservation est disponible au secrétariat des services techniques au 1^{er} étage de l'Hôtel de ville.

> **Des véhicules de service sont également répartis près des services** (Maison municipale du Tasta, Forum des associations, Services Techniques, Cabinet, Espace Culturel Treulon, crèche Familiale, Résidence Autonomie).

---> Ils peuvent être empruntés en accord avec le service gestionnaire et les moyens généraux.

La procédure pour le plein d'essence est la même que celle pour les véhicules CITIZ. Pour le lavage des véhicules, merci de vous rapprocher du service des moyens généraux.



Entrée parking, résidence Filigrane

Parking Résidence Filigrane : entre le numéro 10 & le 12 de la rue Théodore Bellemer, Bruges.



> Faire le plein d'essence :

Qu'il s'agisse des véhicules en autopartage CITIZ ou des véhicules du pool, vous devez réaliser le plein d'essence dès lors que le niveau d'essence du véhicule emprunté est inférieur à 25% du plein. Pour cela, vous devez vous rendre à la station-essence du service territorial 7. **Les clés des véhicules disposent de badges vous permettant de réaliser le plein de manière autonome.**



Service territorial 7 : rue de Majolan, Bruges (horaires : 8h-16h)

Sur l'ensemble des trousseaux de clés, il y a deux badges, nécessaires pour réaliser le plein d'essence. La procédure à réaliser est ensuite indiquée sur la borne à essence :



1. Placer le badge gris sur la borne pour identifier le véhicule
2. Placer le badge rouge sur la pompe avec le logo grisé, indiquer le nombre de km du véhicule
3. Faire le plein d'essence

> Voir la vidéo tutoriel

www.mairie-bruges.fr/vie-municipale/mon-espace-agent

Les véhicules spéciaux

> **Des véhicules spéciaux (hayon, Jumper, Berlingo 5 places) peuvent être prêtés**, sous réserve de leur disponibilité.

---> La demande est à faire auprès du service Moyens généraux, minimum 3 semaines avant la date souhaitée.

Transports collectifs

La ville met à disposition des agents des tickets de transport TBM pour les déplacements professionnels en bus ou tram. Ces tickets sont à usage uniquement professionnel et destinés aux seuls agents de la ville. **Les tickets sont gérés par le service Transition du territoire et sont à réserver au minimum une semaine avant le déplacement envisagé à l'adresse mail suivante : e-agenda21@mairie-bruges.fr**



> Voir la vidéo tutoriel

www.mairie-bruges.fr/vie-municipale/mon-espace-agent

Modes de déplacement

Déplacements à pied

Le mode de déplacement le plus sain, le meilleur pour la santé et le plus écologique reste le déplacement piéton. Vous retrouverez dans le tableau ci-dessous les temps de distances à pieds entre les différents équipements et espaces publics de la ville de Bruges.



> Temps de distance à pied dans Bruges :

	Mairie	Forum des assos	École la Marianne	Maison municipale du Tasta	Domaine du Grand Darnal	Maison des mobilités	Plage du Lac
Mairie		11 min	10 min	37 min	14 min	34 min	48 min
Forum des assos	11 min		20 min	45 min	19 min	40 min	55 min
École la Marianne	10 min	20 min		32 min	17 min	36 min	42 min
Maison municipale du Tasta	37 min	45 min	32 min		27 min	10 min	11 min
Domaine du Grand Darnal	14 min	19 min	17 min	27 min		21 min	36 min
Maison des mobilités	34 min	40 min	36 min	10 min	21 min		17min
Plage du Lac	48 min	55 min	42 min	11 min	36 min	17 min	

Trottinette

> Une trottinette est disponible dans le hall de l'hôtel de ville et réservable via un tableau excel : Réservation de matériel roulant_agents de la mairie.xlsx sur www.mairie-bruges.fr/vie-municipale/mon-espace-agent

---> La clé du cadenas ainsi que le casque sont sur le véhicule. Il est demandé à chaque agent de bien vouloir attacher la trottinette lors de chaque stationnement, même bref.

Vélos à assistance électrique

> La ville dispose de 3 vélos électriques :
 - 1 situé dans le hall de l'hôtel de ville
 - 2 situés au forum des associations

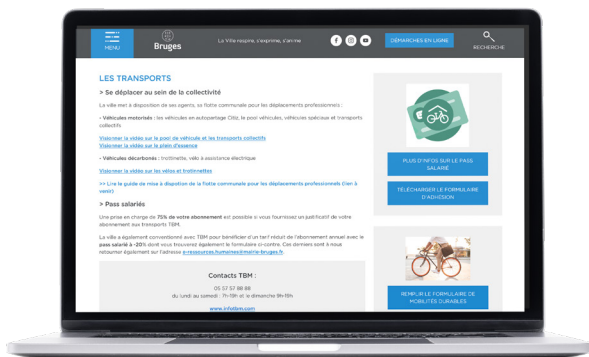
Ils sont réservables via un tableau excel « Réservation de matériel roulant_agents de la mairie.xlsx » sur www.mairie-bruges.fr/vie-municipale/mon-espace-agent

---> La clé du cadenas ainsi que le casque sont sur les véhicules. Il est demandé à chaque agent de bien vouloir attacher les vélos lors de chaque stationnement, même bref.

---> Le petit entretien des vélos (gonflage, etc...) doit être géré par chaque utilisateur.

---> Le gros entretien des vélos est, à ce jour, géré par le service Transition : e-agenda21@mairie-bruges.fr





MON ESPACE AGENT !

L'ESSENTIEL DES INFOS, DROITS ET AVANTAGES

Vous retrouverez sur cette page du site de la ville qui vous est dédiée toutes les informations nécessaires à votre quotidien : organigramme, livret d'accueil, CNAS, prévoyance, mutuelle, transport, restauration...

La page est accessible via le lien suivant ou en scannant le QR Code ci-dessous :
---> <https://www.mairie-bruges.fr/vie-municipale/mon-espace-agent>



MAIRIE DE BRUGES
87 avenue Charles de Gaulle
33 520 Bruges
05 56 16 80 80
www.mairie-bruges.fr



Bruges